

NOTE ECOLOGIQUE



Projet de parc photovoltaïque

Département de la Marne (51)
Commune de Somme-Tourbe



MAITRE D'OUVRAGE



AMARENCO
Château Touny les Roses
32, chemin de Touny
81150 Lagrave
Tél. : 06 21 23 77 77
lucie.guitton@amarencogroup.com
www.amarencogroup.com

REALISATION DE L'ETUDE



SOCOTEC AMENAGEMENT BIODIVERSITE
SAS
4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tel : 05 63 48 10 33
contact@artifex-conseil.fr
RCS 899 702 013
www.artifex-conseil.fr

AUTEURS DU DOCUMENT

Personne	Fonction	Contribution	Organisme
Cindy LORENZINI	Cheffe de projet	Coordination de l'étude, relecture et contrôle qualité	ARTIFEX
Héloïse CELERIER	Chargée d'études biodiversité	Relecture et contrôle qualité	ARTIFEX
Flavie KAËS	Chargée d'études flore	Rédaction thématiques habitats naturels, flore et zones humides	ARTIFEX
Kevin MAURIN	Chargé d'études flore	Réalisation de l'inventaire des thématiques habitats naturels, flore et zones humides	SOCOTEC
Etienne HUBERT	Chargé d'études faune	Recueil bibliographique, thématique insectes, amphibiens, reptiles et autres mammifères, oiseaux, chiroptères et recueil bibliographique	ARTIFEX

HISTORIQUE DE PUBLICATION

Version	Date	Commentaire	Rellecteur	Valideur
V0	20/08/2026	Etat initial	Cindy LORENZINI	Cindy LORENZINI
V1	07/09/2026	Reprises état initial et Impacts et Mesures	Héloïse CELERIER	Aude NAVARRE

PARTIE 1	CONTEXTE DE L'ETUDE.....	4
PARTIE 2	METHODOLOGIE	6
	1. Définition des périmètres d'étude	6
	2. Visites de terrain	8
	3. Recherche bibliographique	8
	4. Etude pédologique	8
	5. Evaluation des enjeux écologiques	10
	6. Incidences prévisibles et mesures d'atténuation	11
PARTIE 3	ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE	12
	1. Résultats de la visite de terrain	12
	2. Potentialités écologiques	20
	3. Synthèse des enjeux écologiques du site d'étude	23
PARTIE 4	INCIDENCES PREVISIBLES ET MESURES D'ATTENUATION.....	25
	1. Présentation succincte du projet	25
	2. Incidences brutes du projet	26
	3. Mesures d'atténuation	28
PARTIE 5	INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET.....	29
PARTIE 6	INCIDENCES CUMULEES	30
PARTIE 7	AUTEUR(E)S DE L'ETUDE	31

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale	4
Illustration 2 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale	5
Illustration 3 : Site d'étude sur photographies aériennes	7
Illustration 4 : Classes d'hydromorphie des sols	9
Illustration 5 : Cartographie simplifiée des habitats du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate	13
Illustration 6 : Localisation et synthèse des sondages pédologiques	16
Illustration 7 : Les zonages écologiques de l'aire d'étude éloignée	21
Illustration 8 : Plan de masse du projet	25
Illustration 9 : Localisation des enjeux écologiques et de l'implantation	27

PARTIE 1 CONTEXTE DE L'ETUDE

La société AMARENCO souhaite développer un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Somme-Tourbe, dans le département de la Marne (51), en région Grand Est. Afin d'alimenter la demande d'examen au cas par cas, elle a confié au bureau d'étude ARTIFEX la réalisation d'une note écologique.

Le site d'étude est localisé au Nord-Est du département. Il couvre une superficie de 1,1 hectares et est situé en sortie de bourg.

Illustration 1 : Localisation du site d'étude à l'échelle départementale

Réalisation : ARTIFEX 2026

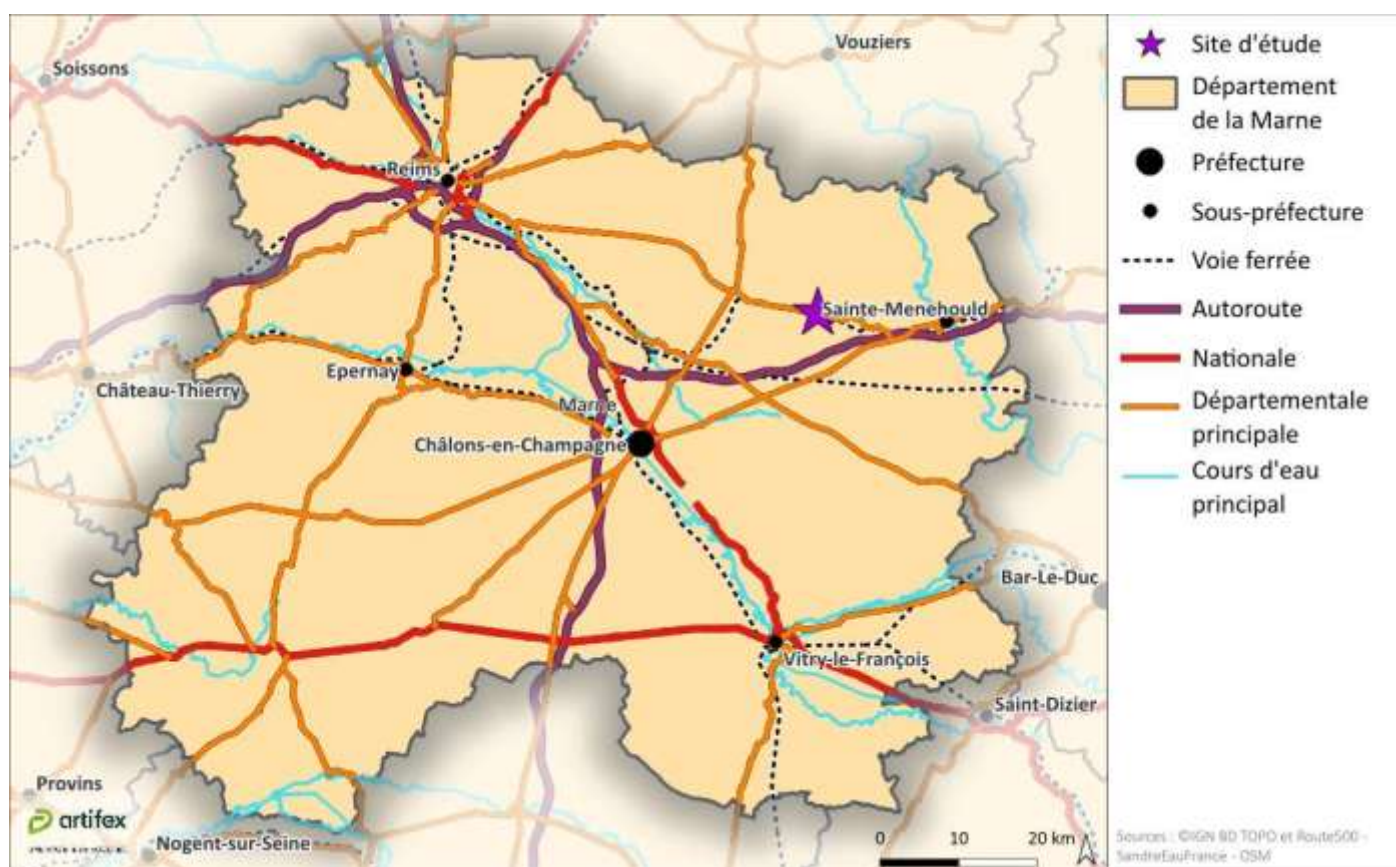
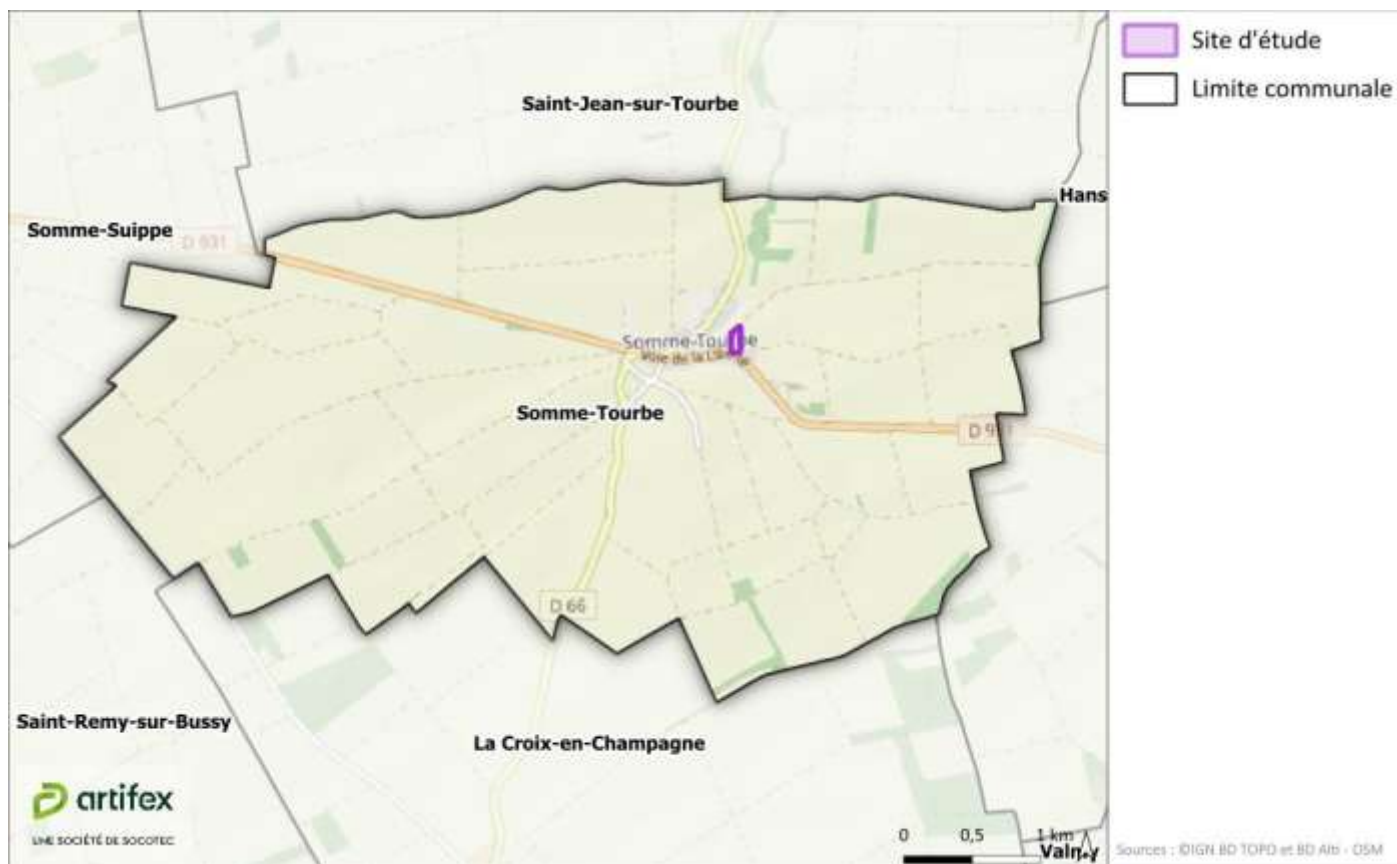


Illustration 2 : Localisation du site d'étude à l'échelle communale

Réalisation : ARTIFEX 2026





PARTIE 2 METHODOLOGIE

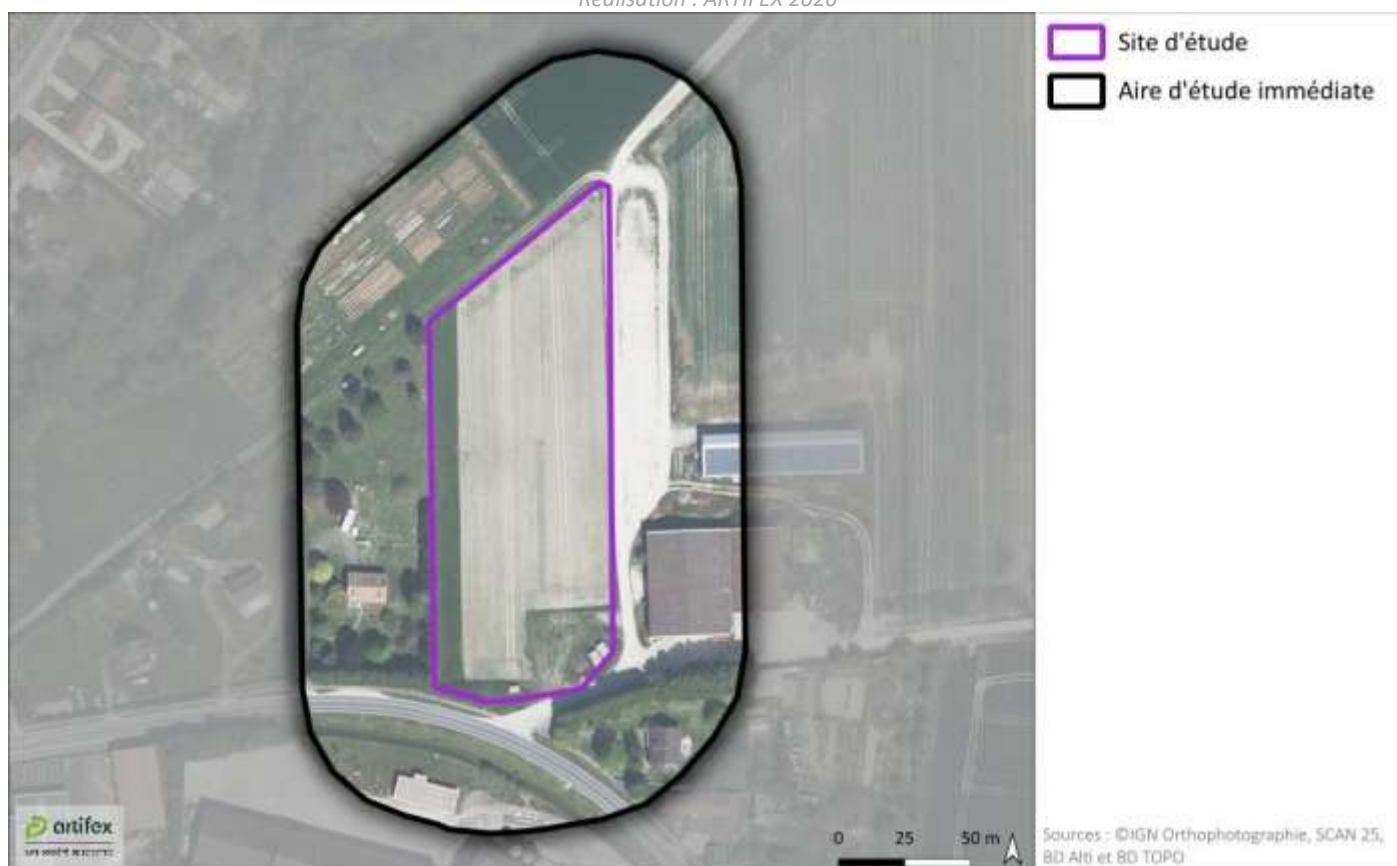
Cette note écologique repose sur deux visites de terrain, réalisées en période printanière, et sur une recherche bibliographique.

1. DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE

Le tableau suivant présente les aires d'étude considérées dans la présente note écologique.

Définition	Rayon autour du site d'étude
Aire d'étude éloignée	5 km
L'aire d'étude éloignée correspond à un rayon de 5 kilomètres au sein duquel sont effectuées les recherches bibliographiques (données des bases de données locales, listes communales, zonages d'inventaire et de protection). Elle englobe l'aire d'étude immédiate et le site d'étude.	
Aire d'étude immédiate	50 m
Cette aire d'étude correspond à une bande de 50 mètres autour du site d'étude. Elle est distincte de ce dernier. Les inventaires complets de la faune, de la flore et des habitats y sont réalisés. Elle permet d'appréhender d'éventuels effets du projet en dehors de son emprise stricto-sensu. Elle fait l'objet du même niveau d'analyse que le site d'étude proprement dit.	
Site d'étude	
Il s'agit de la zone au sein de laquelle l'opérateur envisage d'implanter son projet. Cette emprise potentielle, commune à toutes les thématiques, est généralement déterminée par la maîtrise foncière du projet. Le site d'étude englobe l'implantation du projet en intégralité (phase chantier + phase d'exploitation).	

Le site d'étude et son aire d'étude immédiate (zone tampon de 50 m) couvrent une superficie totale de **4,3 ha**.

*Illustration 3 : Site d'étude sur photographies aériennes**Réalisation : ARTIFEX 2026*

2. VISITES DE TERRAIN

Deux visites d'une journée ont été réalisées :

Chargé(e) d'études	Date	Météo	Thématique
Etienne HUBERT	19/05/2026	Ciel nuageux avec belles éclaircies, 15 à 28°C, vent faible	Faune
Kevin MAURIN	19/05/2026	Ciel nuageux avec belles éclaircies, 15 à 28°C, vent faible	Flore, habitats naturels et zones humides (critère végétation et pédologique)

Matériel : jumelles 8x42, appareil photo numérique et téléphone portable avec logiciels de cartographie embarquée (QField) et de saisie de données naturalistes.

Protocole : Parcours à pied des principaux habitats naturels du site d'étude, relevé systématique des habitats, de la flore et de la faune.

3. RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Les sources suivantes ont été consultées :

- Données extraites du Système d'Information de l'Inventaire du patrimoine Naturel (SINP) ;
- Inventaire national du patrimoine naturel (fiches descriptives des ZNIEFF et des sites Natura 2000) : inpn.mnhn.fr ;
- Open'Obs (SINP, cartographie des espèces végétales par pointages) : <https://openobs.mnhn.fr/> ;
- Lobelia – Système d'information flore, fonge, végétations, habitats des Conservatoires Botaniques Nationaux (Bassin Parisien, Bourgogne Franche-Comté, Massif Central, Midi-Pyrénées et Sud-Atlantique) : <https://lobelia-cbn.fr/> ;
- Faune France (listes communales et données d'espèces animales : insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères) : <https://www.faune-france.org/>

4. ETUDE PEDOLOGIQUE

Lors des investigations sur le terrain, l'examen des sols doit porter prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène.

- Inventaire réalisé conformément à l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, qui précise les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement ;
- Délimitation sur critère **végétation** : déterminer si la végétation est hygrophile à partir, soit directement des espèces végétales, soit des communautés d'espèces végétales dénommées habitats ;
- Délimitation sur critère **pédologique** : déterminer si un sol est hydromorphe selon l'examen de sondages pédologiques visant à vérifier leur correspondance avec les classes d'hydromorphie de zones humides définies par le Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié). Les sols des zones humides correspondent à des :
 - Histosols (classe H du GEPPA) : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau qui provoque l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées ;
 - Réductisols (classe VI c et d du GEPPA) : sols qui connaissent un engorgement permanent en eau à faible profondeur se marquant par des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol ;
 - Autres sols présentant :

- Des traits rédoxiques débutant à moins de 25 cm de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur (classe V a, b, c et d du GEPPA) ;
- Des traits rédoxiques débutant à moins de 50 cm de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 cm de profondeur (classe IV d du GEPPA).

Dans certains contextes particuliers (**fluviosols** développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; **podzosols** humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les cinquante premiers centimètres de sol.

- Application de la stratégie ARTIFEX qui consiste à réaliser les sondages sur le pourtour des habitats humides ainsi que dans les habitats *pro-parte* et non humides.



Echantillon d'histosol
Source : Artifex

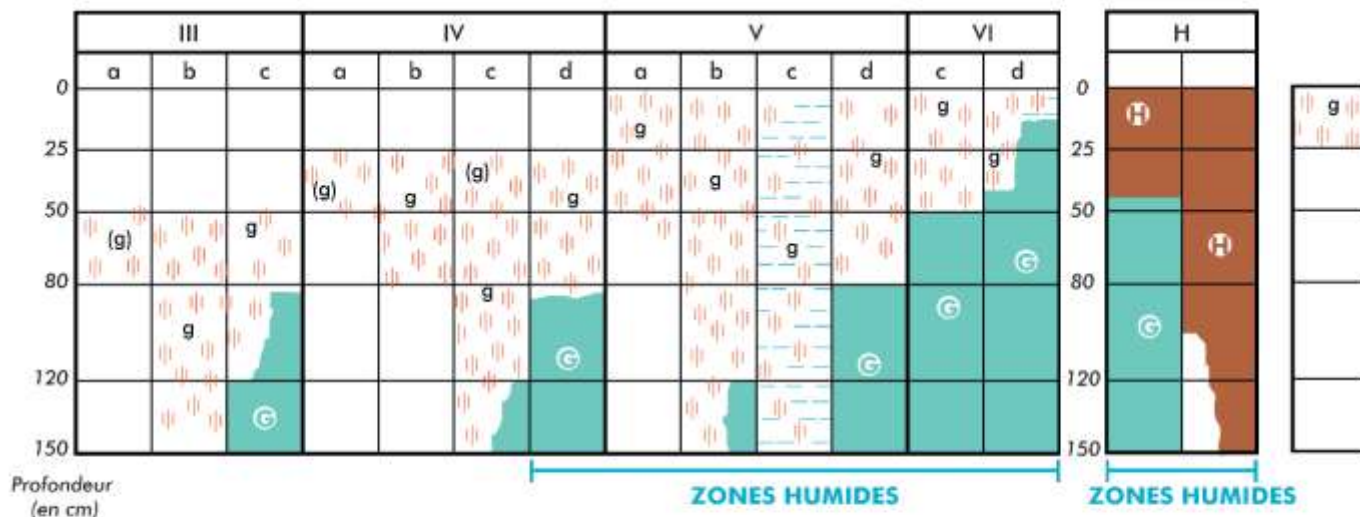


Echantillons de réductisol
Source : Artifex



Echantillon de rédoxisol
Source : Artifex

Illustration 4 : Classes d'hydromorphie des sols
Source : GEPPA 1981 ; Artifex 2022



Morphologie des sols correspondant à des «zones humides»

(g) Horizon rédoxique peu marqué

g Horizon rédoxique marqué

Nappe

G Horizon réductique

H Horizon histique

Absence de trait d'hydromorphie des sols

5. EVALUATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES

5.1. Grille de hiérarchisation des enjeux

La grille ARTIFEX de hiérarchisation des enjeux comporte 5 niveaux, dont 4 correspondent à des éléments patrimoniaux :

Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
Elément non patrimonial	Elément patrimonial			

5.2. Enjeu local des habitats

Chaque habitat du site d'étude se voit attribuer un enjeu local en fonction de critères tels que :

- son inscription sur des listes rouges, des listes ZNIEFF ou des listes Natura 2000 ;
- son état de conservation ;
- sa rareté à l'échelle régionale ;
- sa vulnérabilité.

5.3. Enjeu régional d'une espèce

Les espèces observées ou potentielles sont classées en fonction de leur niveau de patrimonialité, évalué à l'échelle de la région administrative (ou ancienne région, afin de maintenir un niveau de précision suffisant), grâce au calcul de leur enjeu de conservation. Pour ce faire, trois critères sont utilisés :

- la rareté de l'espèce à l'échelle régionale ;
- la vulnérabilité de l'espèce (son placement dans la liste rouge régionale ou, à défaut, nationale) ;
- la responsabilité de la région dans la conservation de cette espèce (c'est-à-dire la part de la population nationale qu'elle abrite).

5.4. Enjeu local d'une espèce

L'enjeu local d'une espèce est la traduction au niveau du site d'étude (et de ses abords) de son niveau de patrimonialité. Il permet de traduire l'importance fonctionnelle du site (et de ses abords) dans le déroulement de son cycle biologique. Pour évaluer l'enjeu local d'une espèce (à l'échelle de l'aire d'étude), nous croisons des critères quantitatifs et qualitatifs :

- si elle n'est qu'accidentelle, n'utilise l'aire d'étude qu'occasionnellement, n'est présente que de manière marginale (effectifs insignifiants, habitat tout à fait inhabituel ne permettant pas à l'espèce d'accomplir son cycle biologique, etc.), son enjeu local peut être considéré comme Faible, quel que soit par ailleurs son niveau de patrimonialité régional ;
- si le site considéré présente une importance fonctionnelle élevée pour l'espèce, que cette dernière y est présente en effectifs habituels, l'enjeu local sera égal à l'enjeu régional ;
- si l'importance fonctionnelle du site est particulièrement élevée (par exemple : site de reproduction d'une espèce coloniale se reproduisant dans des habitats peu fréquents), ou si l'effectif de l'espèce est remarquable et inhabituel, son enjeu local pourra être rehaussé par rapport à son enjeu régional.

5.5. Synthèse des enjeux écologiques

Une carte et un tableau synthétisent les enjeux de conservation des habitats, des espèces patrimoniales (potentielles ou avérées) et de toute autre problématique identifiée lors des investigations (zones humides).



6. INCIDENCES PREVISIBLES ET MESURES D'ATTENUATION

6.1. Incidences prévisibles

Le croisement des enjeux de conservation et des caractéristiques du projet permet d'évaluer les incidences possibles sur la biodiversité : risque de destruction d'individus appartenant à des espèces protégées, risque d'altération significative d'un habitat d'espèce patrimoniale, risque d'altération ou de destruction de zone humide, etc.

6.2. Mesures d'atténuation

Afin d'éviter toute incidence significative sur les enjeux de conservation, des mesures d'atténuation sont proposées. Elles peuvent concerner aussi bien la phase conception du projet, que la phase construction et la phase d'exploitation. Leur bonne application conditionne l'exonération de poursuite vers une étude d'impact.

PARTIE 3 ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE

1. RESULTATS DE LA VISITE DE TERRAIN

1.1. Habitats naturels et flore

1.1.1. Habitats naturels

Situé dans un contexte agricole et périurbain, sur une surface de 1,14 hectares, le site d'étude est composé d'habitats fortement anthropisés. Une culture céréalière bordée par des friches interstitielles à la végétation rudérale, ponctuellement en cours de fermeture au Sud-Est, constituent les seuls habitats du site d'étude.

L'aire d'étude immédiate est également composée de milieux anthropisés et artificialisés avec la présence de cultures, jardins potagers et prairies améliorées à Luzerne au Nord ainsi que des bâtiments industriels, des friches et des habitations au Sud. Quelques haies ornementales et à Cyprès de Lawson, bordant certaines habitations et parcelles agricoles, représentent les seuls habitats arborés du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate.

Parmi les habitats recensés, **aucun ne présente d'enjeu de conservation notable.**



Culture céréalière sur le site d'étude
Kévin MAURIN (SOCOTEC), 19-05-2026



Friche interstitielle en cours de fermeture sur le site d'étude
Kévin MAURIN (SOCOTEC), 19-05-2026

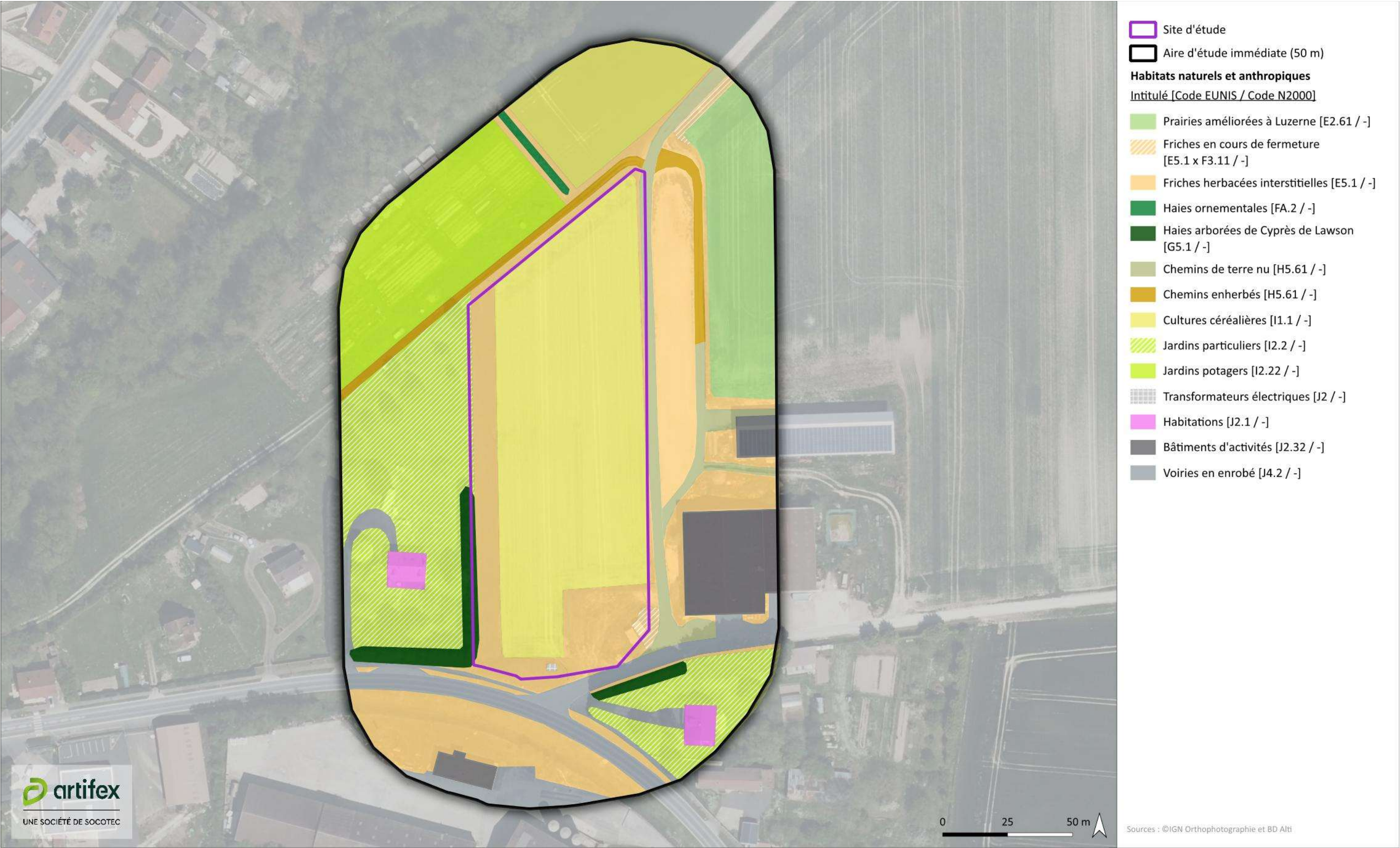


Prairie améliorée à Luzerne sur l'aire d'étude immédiate
Kévin MAURIN (SOCOTEC), 19-05-2026



Bâtiment d'activité et voirie d'enrobé sur l'aire d'étude immédiate
Kévin MAURIN (SOCOTEC), 19-05-2026

Illustration 5 : Cartographie simplifiée des habitats du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate
Réalisation : ARTIFEX 2026



1.1.2. Zones humides

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié, conforté par la loi n°2019-773 en date du 24 juillet 2019, explicite les critères de définition et de délimitation des zones humides. Conformément à cette réglementation, une zone humide est caractérisée soit par :

- La présence d'habitats caractéristiques (listés dans l'arrêté),
- La présence d'espèces floristiques caractéristiques (listées dans l'arrêté),
- La présence d'un sol caractéristique de zones humides (listés dans l'arrêté).

1.1.2.1. Zone humide identifiée par la végétation

Aucun habitat humide n'a été recensé sur le site d'étude et l'aire d'étude immédiate.

1.1.2.2. Habitats *pro parte*

Parmi les **quatre habitats *pro parte* inventoriés sur le site d'étude et son aire d'étude immédiate**, aucun n'est recouvert à plus de 50% d'espèces hygrophiles référencées dans l'annexe II A de l'Arrêté du 24 juin 2008. Ainsi, le critère « espèces végétales » ne permet pas de conclure sur leur nature humide. Une étude pédologique est donc nécessaire pour les habitats *pro parte* suivants :

- Friches herbacées interstitielles [E5.1],
- Cultures céréalières [I1.1],
- Prairies améliorées de Luzerne [E2.61],
- Friches en cours de fermeture [E5.1 x F3.11].

1.1.2.3. Zones humides identifiée par la pédologie

Les sondages pédologiques réalisés ont été répartis de façon stratégique en fonction des habitats *pro parte* du site d'étude, de la géomorphologie du site, en s'appuyant sur la composition géologique des sols et des possibilités d'accès. Notamment, les habitats localisés dans l'aire d'étude immédiate n'ont pas été analysés, en l'absence d'autorisation pour la réalisation de sondages pédologiques.

Sur l'ensemble des sondages réalisés, aucun n'a relevé la présence de zones humides.

Sondage	Vue d'ensemble du profil	Description	Classement GEPPA	Zone humide - critère pédologique
1		Sol limono-sableux (10 cm) très peu profond sur remblais.	-	Non
2		Sol limono-sableux, gris brun, moyennement profond (65 cm de profondeur) avec une forte teneur en éléments grossiers. Du calcaire concret a stoppé le sondage.	la	Non



3		Sol limono-sableux brun/gris avec une forte proportion d'éléments grossiers. Du calcaire concret a stoppé le sondage à 50 cm.	la	Non
4		Sol limono-sableux brun gris, avec une forte teneur en éléments grossiers. Du calcaire concret a stoppé le sondage à 50 cm.	la	Non

La localisation des sondages pédologiques est présentée ci-après ainsi que des photos des sondages réalisés.

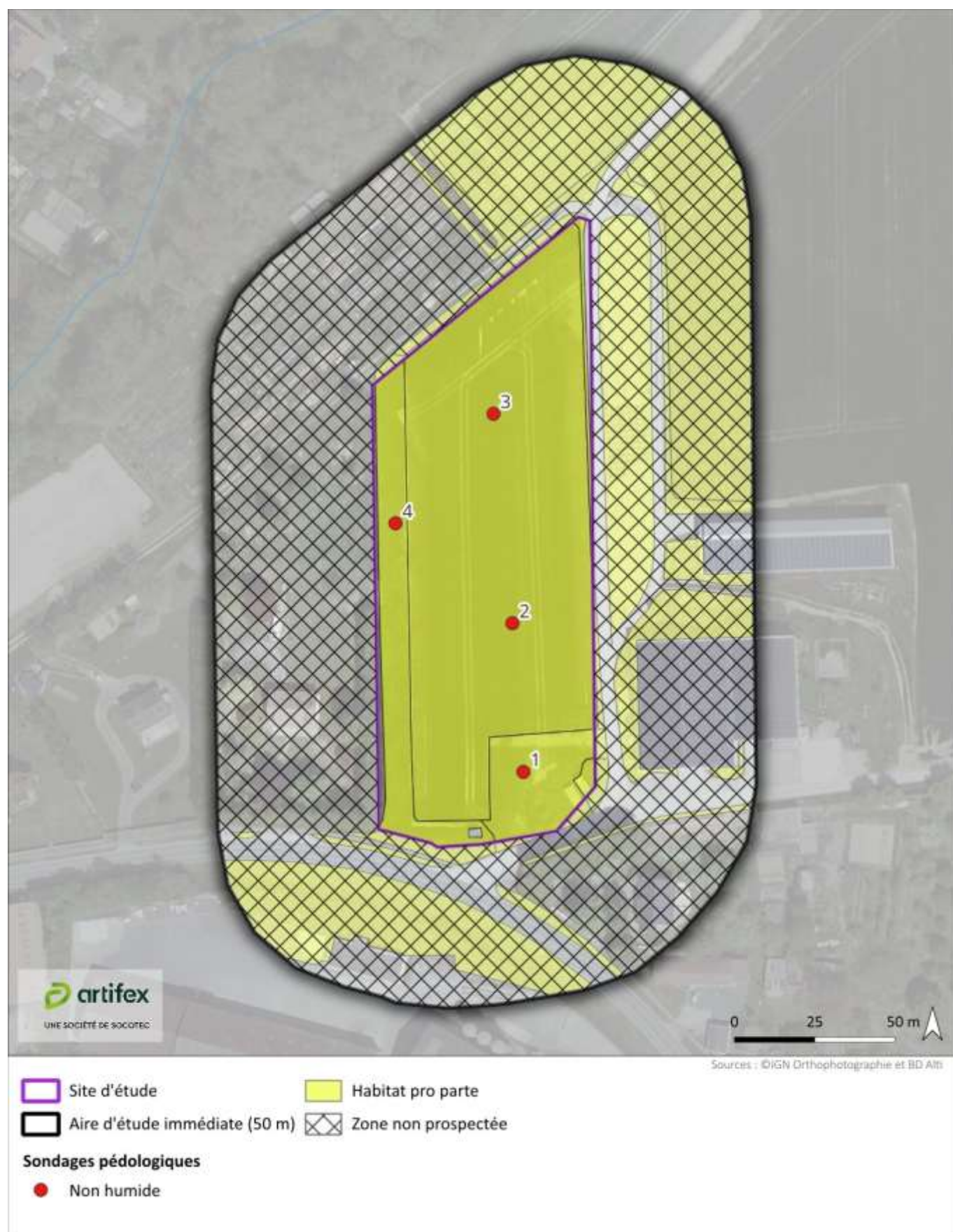
1.1.2.4. Conclusion

Ainsi, dans le cadre des analyses réalisées sur le site d'étude, il ressort :

- l'absence de zones humides selon le critère végétation ;
- l'absence de sols hydromorphes caractéristiques de zones humides (critère pédologique).

Illustration 6 : Localisation et synthèse des sondages pédologiques

Réalisation : Artifex et Socotec, 2026



1.1.3. Flore

Au total, **76 espèces** ont été recensées au sein du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'une flore très commune qui s'explique en partie par la dominance des milieux anthropisés et artificialisés. On retrouve notamment le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*) ou encore la Capselle bourse à pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), des espèces qui affectionnent les bords de cultures et les friches interstitielles.

Aucune espèce patrimoniale n'a été recensée sur le site d'étude et l'aire d'étude immédiate.



Génévrier commun (*Juniperus communis*)
sur le site d'étude
Kévin MAURIN (SOCOTEC), 19-05-2026



Ravenelle cultivé (*Raphanus raphanistrum*
subsp. *sativa*) sur le site d'étude
Kévin MAURIN (SOCOTEC), 18-05-2026

Enfin, deux espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sont présentes au sein de l'aire d'étude immédiate : la Roquette d'Orient (*Bunias orientalis*) et la Symphorine blanche (*Symphoricarpos albus*). La Roquette d'Orient est présente de façon sporadique au sein des friches interstitielles à l'Est dans l'aire d'étude immédiate. Quant à la Symphorine blanche, elle domine la haie ornementale au Nord dans l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'une espèce fréquemment plantée au sein des haies ornementales. Les pieds observés ici sont donc très certainement issus d'une plantation et non d'individus spontanés.

Une espèce envahissante se définit comme une plante exogène ayant, dans son territoire d'introduction, une dynamique d'extension rapide et formant localement des populations denses et bien installées. Ce type d'espèce peut dans certains cas avoir des impacts négatifs notables sur la biodiversité, la santé humaine et/ou encore sur les activités économiques locales.

1.2. Faune

Au cours de l'inventaire, les espèces suivantes ont été observées :

- 7 espèces d'**oiseaux** appartenant essentiellement au cortège des milieux rudéraux anthropiques, dont le Rougequeue noir, la Tourterelle turque, le Pigeon ramier, le Corbeau freux, le Choucas des tours, le Moineau domestique et la Bergeronnette grise. Ces espèces ne fréquentent le site que très ponctuellement et ne présentent aucun enjeu particulier.

En complément, 3 espèces d'oiseaux appartenant au cortège des haies arbustives ont été inventoriées avec la Fauvette à tête noire, le Chardonneret élégant et le Pinson des arbres, qui sont présentes en marge du site d'étude. Ces espèces sont notamment liées aux jardins d'habitation adjacents ainsi qu'à la zone de maraîchage au Nord du site. Seul le Chardonneret élégant présente un enjeu ici, modéré.

Seules 3 espèces d'oiseaux sont effectivement susceptibles d'utiliser le site d'étude pour leur alimentation. Parmi elles, l'Hirondelle rustique et le Faucon crécerelle ont été observés chassant sur site. Ces espèces ne présentent que des enjeux faibles au vu de leur interaction avec le site d'étude. Le Busard cendré a quant à lui été observé sur une culture à bonne distance du site d'étude, en dehors de l'aire d'étude immédiate. Quoique le site d'étude soit cultivé, il est de faible surface, trop fréquenté pour être attractif pour le Busard cendré, même en alimentation. Sa potentialité de présence y est donc faible.

- Parmi les **amphibiens et reptiles**, aucune espèce n'a été observée. Le site leur est globalement défavorable et n'abrite aucun milieu aquatique. Aucun pierrier ni aucun tas de bois n'est disponible pour les reptiles.
- Parmi les **mammifères**, aucune espèce de mammifère terrestre ni de chiroptère n'a été observée. Le site leur est globalement défavorable pour l'alimentation et le transit, avec des cultures céréalières intensives peu propices à l'accomplissement de leur cycle biologique. Concernant les chiroptères, aucun site de chasse particulier ne semble présent, à l'exception d'une friche herbacée interstitielle en lisière d'une haie anthropique, laquelle présente peu d'intérêt. Aucun gîte potentiel n'a été relevé. Le hangar agricole en tôle métallique présente très peu d'intérêt à ce sujet.
- Parmi les **insectes**, quelques espèces d'insectes ont été inventoriées (Piéride du chou, Coccinelle à 7 points, Agrion à larges pattes, Myrtil...). Ces espèces sont toutes ubiquistes et communes, en lien avec les milieux rudéraux et dégradés en place.

Au global, le site d'étude représente une zone d'alimentation pour quelques espèces, dont le Faucon crécerelle et l'Hirondelle rustique.



Busard cendré en dehors de l'aire d'étude immédiate
Etienne HUBERT (Artifex), 19-05-2026



Bâti agricole sur l'aire d'étude immédiate
Etienne HUBERT (Artifex), 19-05-2026



Friche herbacée interstitielle sur l'aire d'étude immédiate
Etienne HUBERT (Artifex), 19-05-2026



Chemin empierré sur le site d'étude
Etienne HUBERT (Artifex), 19-05-2026

La localisation des espèces faunistiques patrimoniales est visible sur la carte de synthèse des enjeux.



2. POTENTIALITES ECOLOGIQUES

Sont reprises ci-après les espèces patrimoniales citées dans la bibliographie (zonages écologiques, bases de données, atlas régionaux et départementaux, etc.) pour lesquelles des habitats favorables ont été observés sur le site d'étude ou dans l'aire d'étude immédiate. **Ces espèces peuvent donc potentiellement être présentes et réaliser tout ou une partie de leur cycle biologique sur le site d'étude ou dans l'aire d'étude immédiate.**

2.1. Zonages écologiques de l'aire d'étude éloignée

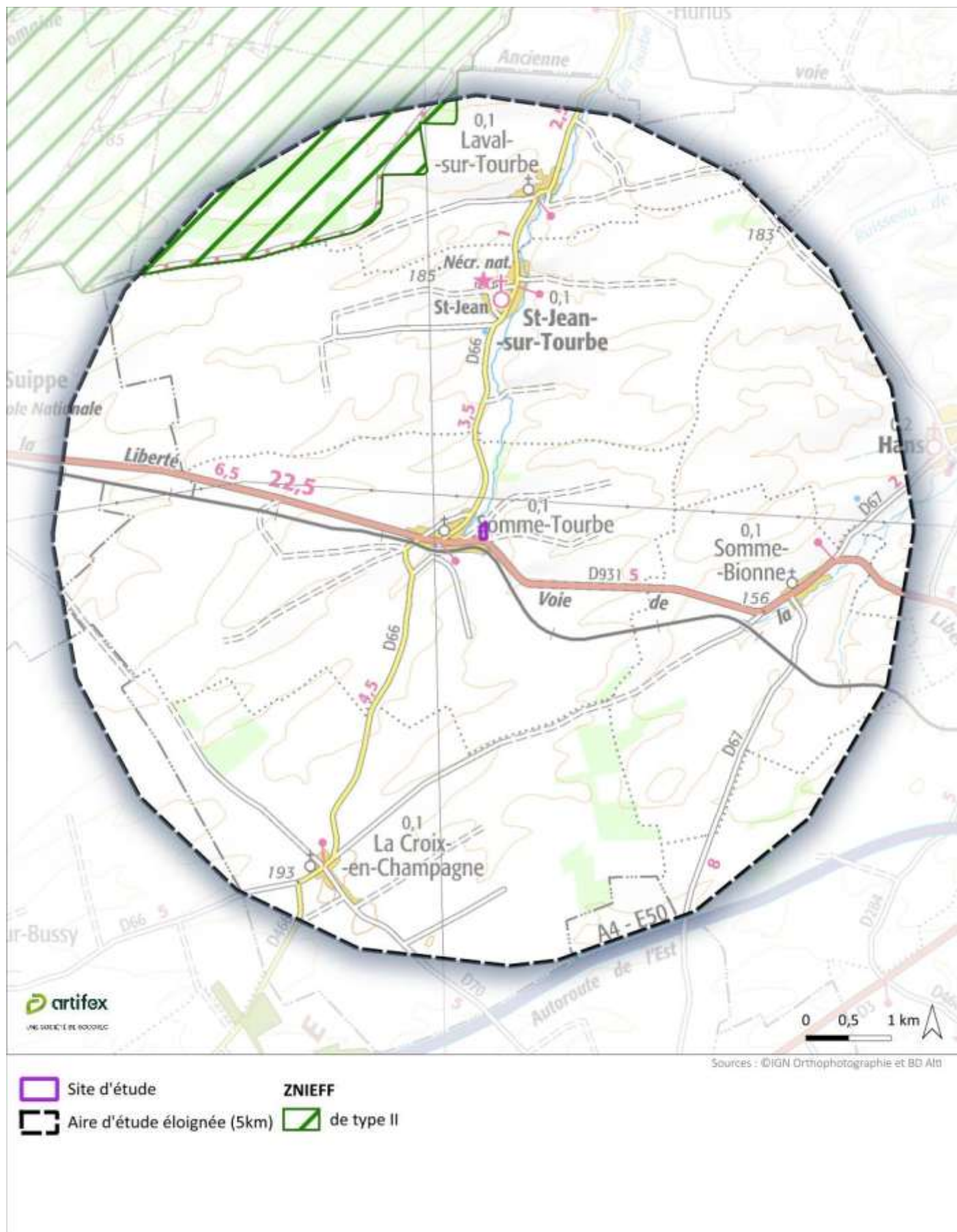
Le tableau suivant présente les zonages écologiques situés dans un rayon de 5 km : zonages d'inventaire (ZNIEFF), zonages de gestion (sites Natura 2000), etc. Ces derniers sont représentés sur la carte de la page suivante.

Tableau 1 : Synthèse des zonages écologiques référencés dans l'aire d'étude éloignée

Type de zonage		Identifiant	Nom du site	Distance au site d'étude
ZNIEFF	Type II	210001121	Pelouses et bois du camp militaire de Suippes	3,7 km
Inventaire officiel des Zones humides		-	L'agrégation des données issues des inventaires de zones humides réalisés par divers organismes nationaux, régionaux, départementaux et locaux, fournies par le Réseau partenarial des données sur les zones humides (RPDZH), ne signale aucune zone humide au sein du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate.	-

Illustration 7 : Les zonages écologiques de l'aire d'étude éloignée

Réalisation : ARTIFEX 2026



2.2. Espèces patrimoniales potentielles

Cette analyse s'appuie sur les bases de données en ligne, sur les données SINP, sur les fiches descriptives des zonages écologiques, et sur les résultats des visites de terrain.

2.2.1. Flore

La commune de Somme-Tourbe et les communes voisines accueillent de nombreuses espèces patrimoniales, majoritairement liées aux zones humides (prairies humides, bord de cours d'eau, zones alluviales, etc...). Or, le site d'étude, situé dans un contexte agricole intensif et périurbain, n'est pas favorable à ce cortège d'espèces hygrophiles.

Ainsi, 3 espèces patrimoniales sont potentielles en bord de cultures et au sein des friches herbacées interstitielles : l'Euphorbe verruqueuse (*Euphorbia flavicoma* subsp. *verrucosa*), la Moutarde noire (*Brassica nigra*) et le Miroir de Vénus (*Legousia speculum veneris*). Par ailleurs, l'inventaire du 19 mai couvre les périodes de floraison de l'ensemble de ces espèces. Elles n'ont pas été observées et sont donc considérées comme **absentes du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate**.

2.2.2. Faune

La commune accueille une très grande diversité **d'oiseaux**, dont beaucoup d'espèces patrimoniales, souvent liées aux zones agricoles : Busard des roseaux et Saint-Martin, Vanneau huppé, Cédicnème criard etc. Le site d'étude, situé dans un contexte agricole intensif et périurbain, est peu favorable à ces espèces. Ses habitats sont toutefois susceptibles d'accueillir une espèce patrimoniale, la **Chouette effraie** en alimentation, d'enjeu modéré.

Sur les espèces de **chiroptères** citées en bibliographie, seule la Pipistrelle commune est susceptible de chasser en cœur de bourg sur des habitats assez fortement dégradés et peut utiliser éventuellement le site en zone de chasse.

Concernant les **mammifères terrestres**, des espèces patrimoniales peuvent être présentes comme le Lapin de garenne qui est possible sur le site d'étude, en alimentation ou en transit. Le Rat des moissons et le Chat forestier, cités également dans la bibliographie, ne sont pas susceptibles d'être présents sur les milieux du site d'étude car non favorables.

Concernant les **insectes**, peu d'espèces patrimoniales sont mentionnées à l'exception de l'Agrion de Mercure et du Damier de la Succise. Aucune n'est potentielle sur le site d'étude en l'absence d'habitats favorables.

Concernant les **amphibiens**, sont mentionnés au niveau communal Crapaud calamite, Triton alpestre et Grenouille de type verte. Par ailleurs, au vu des habitats présents, et de l'absence d'habitats aquatiques, aucune espèce patrimoniale n'est potentielle sur l'aire d'étude immédiate et dans le site d'étude.

Concernant les **reptiles**, trois espèces sont mentionnées dans les communes proches : le Lézard des murailles, l'Orvet fragile et le Lézard des souches. Les deux premières espèces sont ubiquistes, sans enjeu particulier, et sont susceptibles de se trouver partout. Le Lézard des souches, d'enjeu modéré, est toutefois estimé non potentiel, les milieux lui étant défavorables ; il n'est par ailleurs connu que de Saint-Jean-sur-Tourbe où les milieux lui sont plus favorables (landes, lisières forestières...).

Tableau 2 : Liste des espèces faunistiques patrimoniales potentielles

Nom français	Nom latin	Protection	Enjeu régional	Milieux potentiels sur le site d'étude et son aire immédiate	Statut
Oiseaux					
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	PN	Modéré	Bâti et friches herbacées interstitielles	Alimentation
Mammifères terrestres					
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>		Modéré	Jardins, notamment potagers	Alimentation
Chiroptères					
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	PN	Modéré	Bâti et friches herbacées interstitielles	Habitats de chasse

Légende : PN = protection nationale



3. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES DU SITE D'ÉTUDE

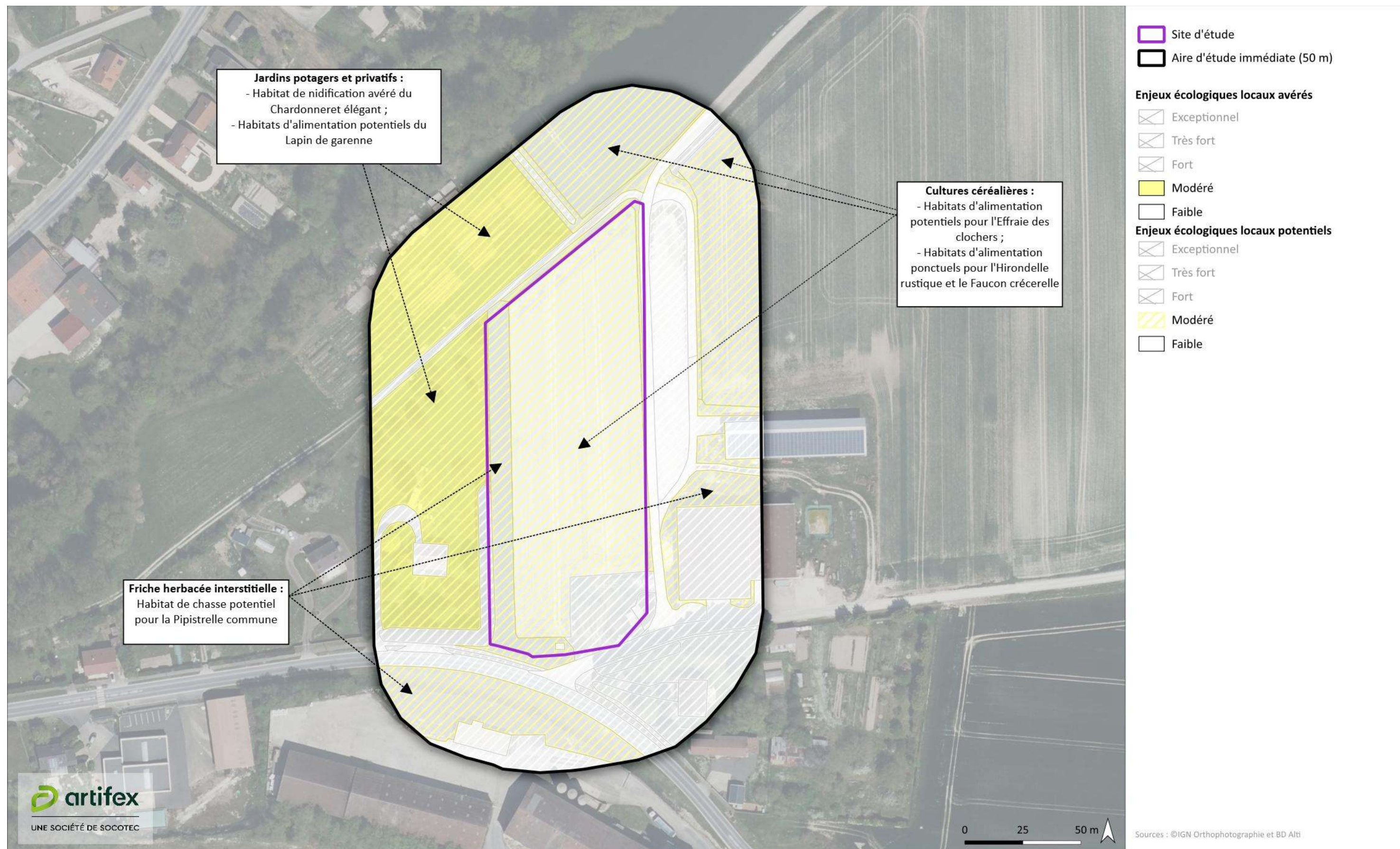
Le tableau suivant présente les principaux enjeux identifiés, coloriés en fonction de leur niveau d'enjeu local, qu'ils soient avérés (**en gras dans le tableau**) lors de la session de terrain ou potentiels (non gras).

Tableau 3 : Synthèse des enjeux écologiques

Compartiment	Enjeu local	Éléments patrimoniaux
Oiseaux	Modéré	Chardonneret élégant Effraie des clochers
	Faible	Faucon crécerelle, Hirondelle rustique
Mammifères	Modéré	Pipistrelle commune, Lapin de garenne

Illustration 8 : Synthèse des enjeux écologiques du site d'étude et de l'aire d'étude immédiate

Réalisation : ARTIFEX 2026



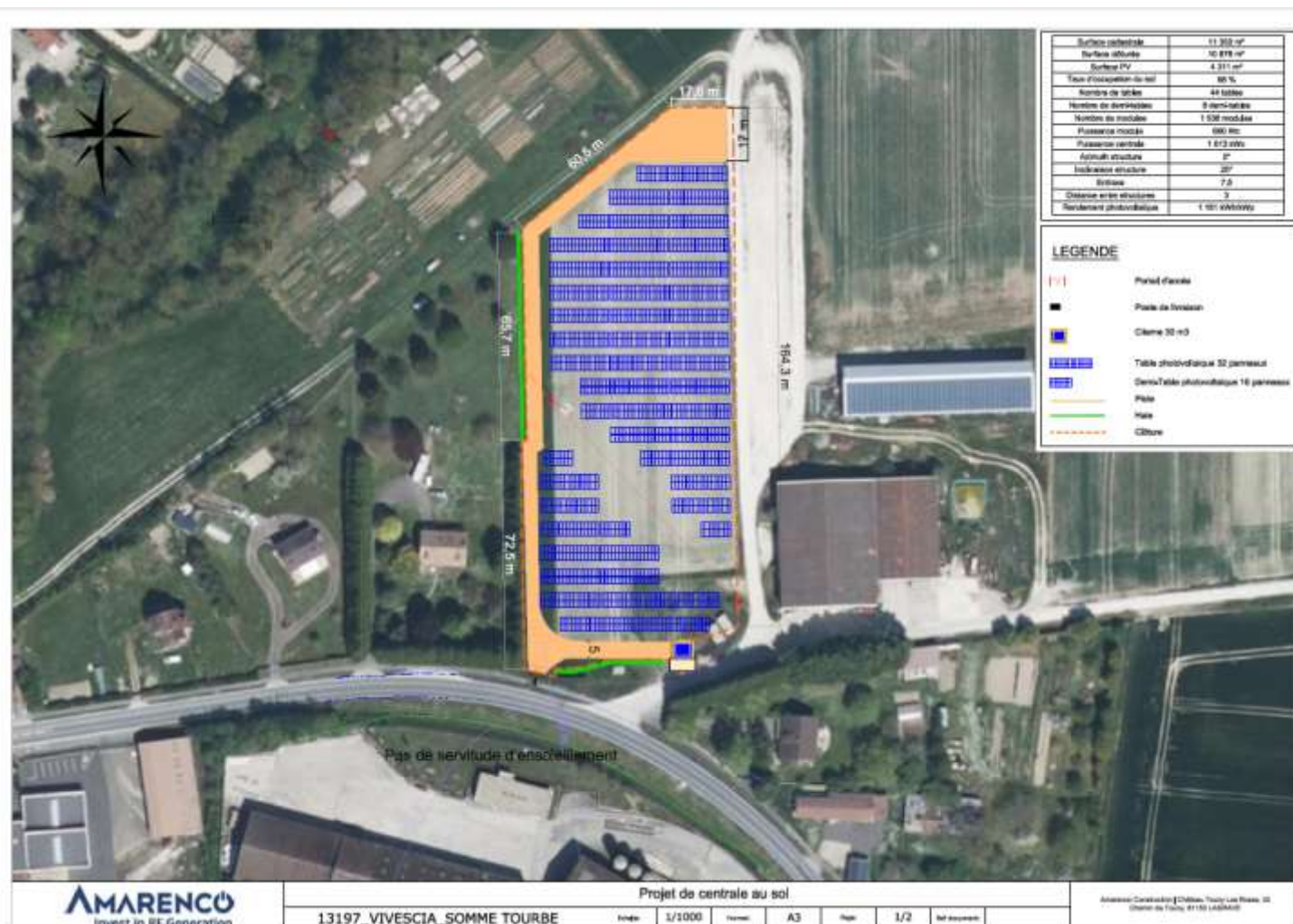
PARTIE 4 INCIDENCES PREVISIBLES ET MESURES D'ATTENUATION

1. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet s'implante sur la totalité du site d'étude avec une surface clôturée de 1,08 ha. Les 1 536 modules photovoltaïques occuperont quant à eux 4311 m² (soit 0,43 ha) pour une puissance totale de 1013 kWc. Un espacement de 3 mètres est prévu entre les structures photovoltaïques. L'accès est prévu au Sud-Est et une plantation de haies est prévue à l'Ouest et au Sud.

Illustration 8 : Plan de masse du projet

Réalisation : Amarenco, 2026





2. INCIDENCES BRUTES DU PROJET

La phase chantier aura pour effets :

- une altération des habitats naturels et des habitats d'espèces par dégradation de la végétation (débroussaillage et/ou écrasement, creusement de tranchées notamment pour le raccordement du projet, et terrassements) ;
- une altération des habitats de chasse des chiroptères ;
- une perturbation du déplacement des chiroptères ;
- un risque de destruction directe d'individus, notamment par écrasement, ensevelissement ou choc, pour les espèces surtout dans leurs stades peu mobiles (œufs, larves, juvéniles) ;
- un dérangement provoquant la fuite de certaines espèces mobiles (reptiles, oiseaux, mammifères) occupant les zones enrichies et peu fréquentées du site. Ce dérangement peut engendrer un échec de reproduction dans le cas d'abandon du nid ou des juvéniles.

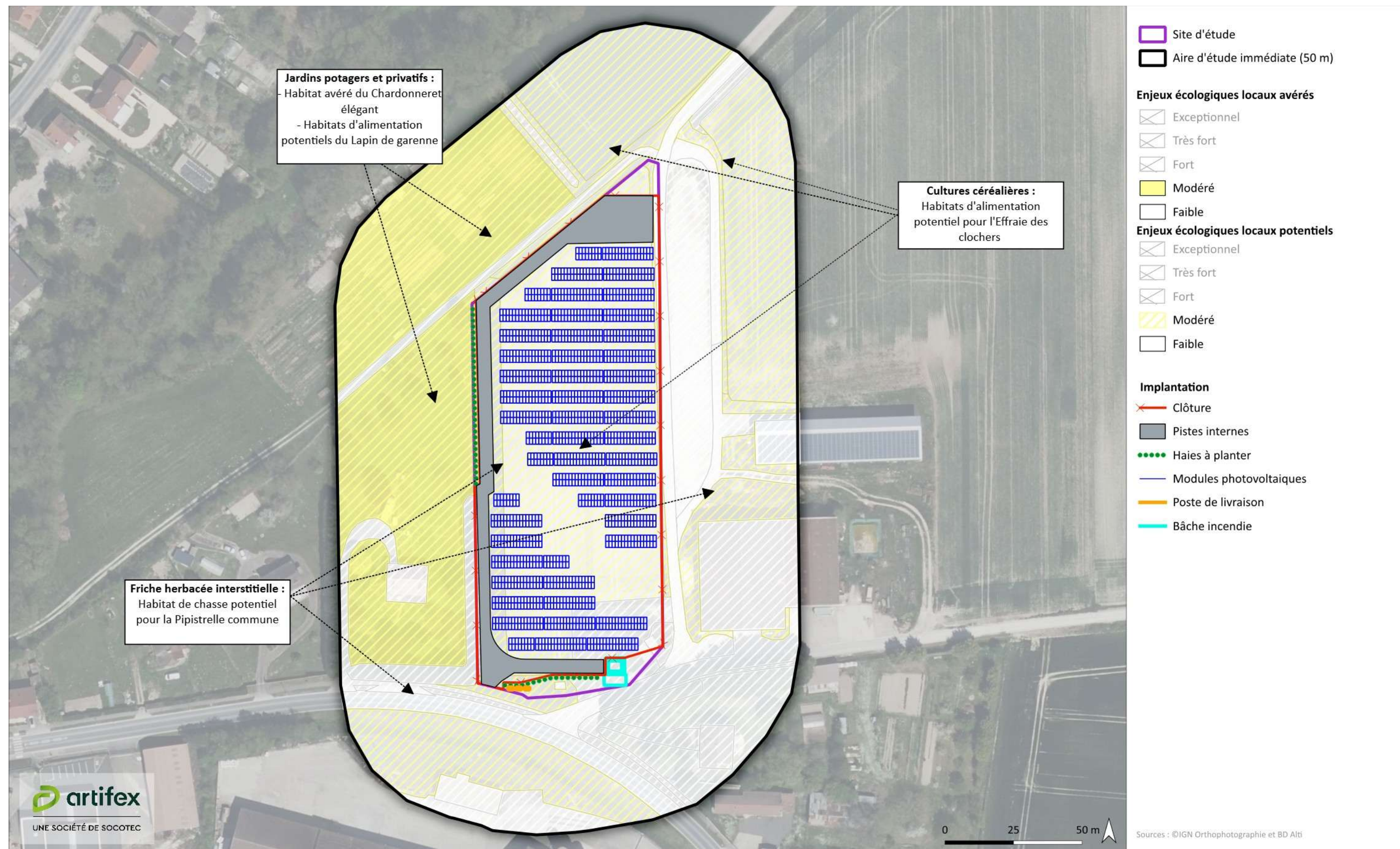
La phase d'exploitation du parc photovoltaïque, faisant suite à la phase chantier, engendrera une perte d'habitats pour les espèces qui fréquentent les friches et les zones rudérales du site. Toutefois, cette surface reste très faible et les alentours du site présentent de vastes surfaces d'habitats de substitution.

Tableau synthétique des incidences brutes

Compartiment	Enjeu local	Éléments patrimoniaux	Incidences brutes (avant mesures d'atténuation)	Niveau d'incidences brutes
Oiseaux	Modéré	Chardonneret élégant Effraie des clochers	Le projet n'impacte ni directement ni indirectement l'habitat du Chardonneret élégant. Les autres milieux de chasse potentiellement utilisés par l'Effraie des clochers sont pléthoriques au droit du site d'étude.	Faible
	Faible	Faucon crécerelle, Hirondelle rustique	Le projet va très peu concerner la surface de friches interstitielles du site d'étude. Cette diminution faible des zones de chasse disponible est jugée non significative. Les autres milieux de chasse ponctuellement utilisés, à savoir les cultures, sont pléthoriques au droit du site d'étude.	Faible
Mammifères	Modéré	Pipistrelle commune, Lapin de garenne	Le projet va très peu concerner la surface de friches interstitielles du site d'étude, de même que les habitats linéaires de chasse. Les zones de jardins ne seront pas concernées.	Faible

Illustration 9 : Localisation des enjeux écologiques et de l'implantation

Source : Amarenco, 2026 ; Réalisation : Artifex





3. MESURES D'ATTENUATION

Au regard des enjeux écologiques avérés et potentiels du site d'étude, des mesures ont été établies afin de permettre d'éviter et réduire les risques d'impacts potentiels du projet. Il s'agit de :

- **Respect du calendrier écologique pour la réalisation des travaux d'ouverture de chantier** (notamment défrichage, terrassement), qui prévoit l'évitement des périodes sensibles pour la faune (reproduction, hivernage, etc.). Si les travaux ne sont pas continus, les travaux de terrassement devront être effectués entre septembre et février ;
- **Le tracé de raccordement devra emprunter en priorité les voiries existantes** pour limiter au maximum l'impact sur le milieu naturel. Les milieux naturels potentiellement impactés par de tels travaux sont, de ce fait, relativement perturbés initialement (fauche des bas-côtés, rejets des voitures...) et ne présentent aucun intérêt patrimonial d'un point de vue écologique.
- **Replantation d'une haie arbustive sur la marge Ouest du site d'étude, en utilisant des essences locales et adaptées** : cette haie sera favorable tant aux espèces avérées telles que le Chardonneret élégant qu'aux espèces potentielles comme le Lapin de garenne et les Chiroptères dans leur ensemble ;

De plus afin de favoriser l'attractivité du site pour la faune locale, et de réduire l'incidence du projet sur le milieu naturel environnant, les mesures complémentaires suivantes sont établies :

- **Contrôle de la non-propagation des espèces exotiques envahissantes en phase chantier**. Il s'agira notamment de veiller à la non-prolifération des espèces notées, à savoir, la Roquette d'Orient et la Symphorine blanche, présentes de façon relictuelle lors de l'inventaire. En cas de constatation de début d'envahissement, des opérations de limitation (voire d'éradication) seront menées. Elles seront régulées au moyen d'un gyrobroyage ou d'un arrachage manuel (suivant l'étendue). Les modalités suivantes seront mises en œuvre :
 - la coupe ou l'arrachage de ces espèces, ligneuses et non-ligneuses, devra être effectuée en accord avec la mesure « Respect du calendrier écologique ;
 - le matériel ayant servi à ces chantiers de gestion devra être nettoyé à l'aide d'un nettoyeur haute pression type « karcher », pour éliminer les fragments qui le souillent (broyeur, roues et chenilles des véhicules présents sur le site) ;
 - les bennes de transport devront être bâchées lors de l'acheminement auprès des centres de traitement ;
 - si un stockage intermédiaire est nécessaire avant le traitement, une bâche sera appliquée sur les tas de déchets.



PARTIE 5 INCIDENCES RESIDUELLES DU PROJET

Tableau synthétique des incidences résiduelles prévisibles (après mesures d'atténuation)

Compartiment	Niveau d'incidences brutes	Eléments patrimoniaux	Incidences résiduelles (après mesures d'atténuation)	Niveau d'incidences résiduelles
Oiseaux	Faible	Chardonneret élégant Effraie des clochers	La mise en place de mesures génériques d'atténuation concernant le respect du calendrier de travaux, ainsi que le contrôle des EVEC permet d'éviter toute incidence résiduelle.	Absence d'incidence résiduelle
	Faible	Faucon crécerelle, Hirondelle rustique		Absence d'incidence résiduelle
Mammifères	Faible	Pipistrelle commune, Lapin de garenne	La replantation d'une haie arbustive en essences locales et adaptées bénéficiera à l'ensemble de la faune, et tout particulièrement au Chardonneret élégant	Absence d'incidence résiduelle

En conclusion, l'évitement préalable des secteurs sensibles et la mise en œuvre des mesures d'atténuation permettent d'obtenir des incidences résiduelles non significatives pour l'ensemble des taxons.



PARTIE 6 INCIDENCES CUMULEES

Aucun projet photovoltaïque en cours ou déjà construit n'a été recensé dans un rayon de 5 km autour de Somme-Tourbe.

Il n'y a donc aucun effet cumulé attendu.

PARTIE 7 AUTEUR(E)S DE L'ETUDE

Les personnes suivantes ont contribué à la réalisation de la présente étude :

Personne	Contribution	Organisme
Cindy LORENZINI	Coordination de l'étude, relecture et contrôle qualité	 UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC
Flavie KAËS	Rédaction des thématiques habitats naturels, flore et zones humides	
Etienne HUBERT	Visite de terrain et rédaction des thématiques insectes, amphibiens, reptiles et autres mammifères, oiseaux, chiroptères et recueil bibliographique	
Kevin MAURIN	Visite de terrain des thématiques habitats naturels, flore et zones humides(critères végétation et pédologique)	

Etienne HUBERT

Chargé d'études – Écologue Faunisticien

Etienne HUBERT a suivi un cursus technique et universitaire en écologie. Titulaire de deux Master 2 en écologie et fort de près de 20 ans d'activité naturaliste dans le milieu associatif dans le quart Nord-Est de la France, il a notamment participé à la rédaction de plusieurs listes rouges et atlas. Il bénéficie également de 13 années d'expérience en tant que chargé d'études faunisticien et chef de projet en bureau d'études. Il a ainsi acquis de solides connaissances sur la faune et l'expérience nécessaire au pilotage et à la réalisation d'études écologiques. Il intègre le pôle Biodiversité d'ARTIFEX en 2026.

Cindy LORENZINI

Cheffe de projet - Écologue généraliste

Cindy Lorenzini a suivi un cursus universitaire en écologie. Titulaire d'un Master 2 d'ingénieur écologue, elle apporte ses expériences écologiques et environnementales sur des projets d'aménagements et d'infrastructures linéaires à l'échelle nationale acquises au cours de son expérience de 4 ans en Maîtrise d'Oeuvre chez Setec international. Elle a travaillé sur l'élaboration complète des dossiers réglementaires et le pilotage de projets variés depuis 2020. Son expérience en bureau d'étude écologique chez Seged en 2019 lui a permis également d'acquérir des compétences naturalistes, plus particulièrement en ornithologie, ainsi que de bonnes compétences faunistiques lui conférant l'expérience nécessaire au pilotage et à la réalisation d'études écologiques.

Flavie KAËS

Chargée d'affaires études et conseils – Ecologue Botaniste

Flavie KAËS a réalisé un Master 2 Biologie Végétale – Parcours Ecologie Végétale et Environnement à l'Université Toulouse III Paul Sabatier. Passionnée de botanique, elle enrichit ses connaissances lors de sorties avec le groupe Botanique de l'association Nature en Occitanie et a également réalisé une formation botanique à l'université de Grenoble. La réalisation d'un stage à Nature en Occitanie en 2021, a permis d'approfondir ses connaissances en botanique lors de suivis d'espèces patrimoniales en Haute-Garonne. Après un stage de 6 mois réalisé en mars 2022 au sein du pôle Biodiversité de l'entreprise, Flavie poursuit l'aventure Artifex et rejoint l'équipe salariée en octobre 2022 en tant que chargée d'études Flore-Habitats.

Kévin MAURIN

Chargée d'affaires études et conseils – Ecologue Botaniste et pédologue

Kévin MAURIN a complété en 2016 un double diplôme « Ingénieur AgroParisTech » avec une spécialisation en écologie et gestion des milieux naturels, avec un master 2 « Biodiversité, Ecologie, Evolution ». Suite à une première année d'expérience en bureau d'étude en environnement en région parisienne en 2017, il est parti faire une thèse de doctorat à l'étranger. Depuis 2021, il est revenu en bureau d'étude, d'abord en Lorraine puis en région Centre-Val de Loire, où il a réalisé des études variées (volet naturel d'étude d'impact, dossier de demande de dérogation à la protection des espèces, plan de gestion, délimitation de zones humides, etc.) pour des projets divers (parcs photo/agrivoltaïques, lotissements, construction d'EPR2, entrepôts logistiques, etc.)



ANNEXE 1 LISTE COMPLETE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES

Inventaire réalisé en mai 2026 :

Nom scientifique	Directive Habitats	Protection Nationale	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	Protection départementale	ZNIEFF	ZH
<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Alopecurus myosuroides Huds., 1762</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Anisantha sterilis (L.) Nevski, 1934</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Argentina anserina (L.) Rydb., 1899</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	Oui
<i>Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Artemisia vulgaris L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Barbarea vulgaris W.T.Aiton, 1812</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Bellis perennis L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Betula utilis D.Don, 1825</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Brassica napus L., 1753</i>	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Bryonia dioica Jacq., 1774</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bryum argenteum Hedw., 1801</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Bunias orientalis L., 1753</i>	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Capsella bursa-pastoris (L.) Medik., 1792</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Cerastium glomeratum Thuill., 1799</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Chamaecyparis lawsoniana (A.Murray bis) Parl., 1866</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Chenopodium album L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Cirsium vulgare (Savi) Ten., 1838</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Cydonia oblonga Mill., 1768</i>	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Dactylis glomerata L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Daucus carota L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Epilobium tetragonum L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Fragaria vesca L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Frangula alnus Mill., 1768</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	Oui
<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	-	-	LC	-	LC	-	-	-



Nom scientifique	Directive Habitats	Protection Nationale	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	Protection départementale	ZNIEFF	ZH
<i>Galium aparine</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	-	-	LC	-	DD	-	-	-
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Geranium molle</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Hedera helix</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Juglans regia</i> L., 1753	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Juniperus communis</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Lapsana communis</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Matricaria chamomilla</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Medicago sativa</i> subsp. <i>sativa</i> L., 1753	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Myosotis arvensis</i> (L.) Hill, 1764	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth., 1835	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Plantago coronopus</i> L., 1753	-	-	LC	-	-	-	-	-
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Plantago major</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Poa annua</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Polygonum aviculare</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	Oui
<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp <i>sativa</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Rosa canina</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	-	-	-	-	DD	-	-	-
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-



Nom scientifique	Directive Habitats	Protection Nationale	Liste rouge France	Protection régionale	Liste rouge régionale	Protection départementale	ZNIEFF	ZH
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Taraxacum officinale</i> Weber ex F.H.Wigg., 1780	-	-	LC	-	-	-	-	-
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Triticum</i> L., 1753	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	-	-	NA	-	-	-	-	-
<i>Viburnum opulus</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	-	-	LC	-	LC	-	-	-
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	-	-	LC	-	LC	-	-	-

Légende : LC : préoccupation mineure ; NA : non applicable ; NE : non inventorié ; DD : données insuffisantes

Directive Habitat : Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006).

Protection France : Arrêté interministériel du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire, modifié par les arrêtés du 15 septembre 1982 (JORF du 14 décembre 1982, p. 11147), du 31 août 1995 (JORF du 17 octobre 1995, pp. 15099-15101), du 14 décembre 2006 (JORF du 24 février 2007, p. 62) et du 23 mai 2013 (JORF du 7 juin 2013, texte 24).

Liste rouge France : UICN France, FCBN & MNHN (2018). La Liste rouge des espèces menacées en France – Flore vasculaire de France métropolitaine.

ANNEXE 2 LISTE COMPLETE DES ESPECES ANIMALES RELEVÉES SUR LE TERRAIN

Espèce		Protection France	Directive européenne	Liste rouge nationale	Liste rouge nationale : oiseaux hivernants	Liste rouge nationale : oiseaux migrateurs	Liste rouge régionale
Insectes							
Azuré de la bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>			LC			LC
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>			LC			LC
Coccinelle à 7 points	<i>Coccinella septempunctata</i>			LC			LC
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>			LC			LC
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>			LC			LC
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>			LC			LC
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>			LC			LC
Oiseaux							
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	PN3		LC			LC
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	PN3	DO1	NT			EN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	PN3		VU			VU
Choucas des tours	<i>Coloeus monedula</i>	PN3		LC			LC
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	/		LC			LC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN3		NT			LC
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	PN3		LC			LC
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	PN3		NT			VU
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	/		LC			LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN3		LC			LC
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	PN3		LC			LC
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	/		LC			LC

Légende : PN2/PN3/PN4 : Protection nationale (article 2, article 3 ou article 4) ; DH4/DH5 : espèces inscrites à l'annexe 4 (ou 5) de la directive Habitat-Faune-Flore ; DO1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la directive Oiseaux ; LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique ; NA : non applicable ; DD : données insuffisantes.

Protection France : Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF n°0282 du 5 décembre 2009, p. 21056) ; arrêté interministériel du 8 janvier 2021 fixant les listes des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection (JORF 0036 du



11 février 2021) ; arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ; arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (modif. Arrêté du 15 septembre 2012).

Directive européenne : Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ; directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (modifiée par la directive 97/62/CEE du Conseil du 27 octobre 1997, le Règlement (CE) n° 1882/2003 du Parlement et du Conseil du 29 septembre 2003 et la directive 2006/105/CE du 20 novembre 2006).

Liste rouge nationale : UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France ; UICN France, MNHN, & SHF (2015). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France ; UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France ; UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France ; UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS (2017). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.



artifex

UNE SOCIÉTÉ DE SOCOTEC

